



Multi-accueil 1.2.3 Soleil

07.68.30.89.67

Multiaccueil123soleil@orange.fr

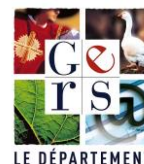
*12 rue du Casal commun 32450 Saramon

*Préau de l'enfance, chemin des écoliers, 32420 Simorre

Projet d'établissement

Le projet d'établissement précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ainsi que l'inscription de la structure dans son environnement social et territorial.

C'est un support de travail et de réflexion sur les valeurs et pratiques éducatives de l'équipe. Il est réactualisé régulièrement.



Le projet d'établissement met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionné à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles ; ainsi que la Charte de la laïcité de la branche famille.

Il est décliné au travers des éléments suivants :

- I. Le projet d'accueil
- II. Le projet éducatif
- III. Le projet social et de développement durable

Sommaire

- I. Le projet d'accueil.....4**
 - 1. Les accueils proposés
 - 2. Les rythmes d'accueil
 - 3. Les mesures d'hygiène et de sécurité au quotidien
 - 4. La santé et les soins au quotidien
 - 5. L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique
 - 6. Les compétences et formations des professionnelles
 - 7. Des outils pour les professionnel.le.s
 - 8. L'accueil des stagiaires

- II. Le projet éducatif.....12**
 - 1. L'accueil de l'enfant et de sa famille dans leur singularité
 - 2. Le respecter du développement de chaque enfant
 - 3. La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent
 - 4. Un encadrement bienveillant et sécurisant
 - a. Des temps forts et des rituels qui rythment sa journée
 - b. Les règles de vie sociales
 - c. Le doudou
 - d. L'aménagement de l'espace
 - e. Les repères symboliques
 - 5. Soutenir les découvertes artistiques et culturelles
 - 6. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

- III. Le projet social et de développement durable.....18**
 - 1. Les modalités d'intégration de la structure dans son environnement social et partenarial
 - a. Le territoire de la 3CAG
 - b. Les partenaires institutionnels et sociaux
 - 2. Garantir une mixité sociale et une attention aux familles en situation de vulnérabilité
 - 3. La participation des familles à la vie de la structure
 - 4. L'accompagnement à la parentalité
 - 5. Une démarche en faveur du développement durable

I. LE PROJET D'ACCUEIL

1. Les accueils proposés

Selon l'article R.2324-46 du CSP, la structure est une crèche collective et relève de la catégorie micro-crèche, aux vues de sa capacité d'accueil égale à 12 places.

L'établissement fonctionne en « multi-accueil » associant l'accueil régulier, occasionnel, et l'accueil d'urgence.

- L'accueil régulier :

Les besoins sont connus à l'avance et sont **récurrents** sans durée minimale.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un **contrat** établi sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. La contractualisation est obligatoire pour l'accueil régulier.

A titre d'exemple, il y a « régularité » lorsque l'enfant est accueilli deux heures par semaine ou trente heures par semaine. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence.

Le contrat de réservation avec la famille précise les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année), les absences prévisibles sollicitées par la famille (congés, Rtt) et les périodes de fermeture de l'équipement.

Ex : un enfant en contrat tous les jeudis de 9h30 à 16h30

- L'accueil occasionnel :

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont **ponctuels et ne sont pas récurrents**.

L'enfant est déjà connu et inscrit dans l'établissement, la famille a besoin d'un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

En cas d'accueil occasionnel, la signature d'un contrat d'accueil n'est pas nécessaire. En revanche, l'enfant doit être inscrit dans l'établissement.

- L'accueil exceptionnel ou d'urgence :

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence » : arrêt soudain du mode d'accueil, hospitalisation du tuteur légal, enfant dirigé par les services sociaux.

Il s'agit d'un accueil limité dans le temps, 1 mois renouvelable sous conditions, permettant à la famille de trouver un mode d'accueil pérenne ou retrouver une situation familiale stable.

Si les ressources ne sont pas connues, la structure appliquera le tarif plancher ou le tarif plafond défini par la Cnaf en fonction de la situation de la famille (cf facturation).

2. Les rythmes d'accueil

Les familles peuvent être accueillies à tout moment de la journée durant les horaires d'ouverture. Cependant, dans un souci pédagogique et afin de perturber le moins possible le fonctionnement de la structure, il sera préférable que les enfants :

- Arrivent : le matin au plus tard à 10h et l'après-midi à partir de 12h30 sans repas, 10h45 avec repas.
- Repartent : à partir de 12h30 sans sieste ou 15h avec sieste.

Il n'y a pas d'arrivée ni de départ d'enfants entre 12h30 et 13h30 pour permettre la rotation du personnel sur le temps du déjeuner et pour ne pas gêner l'accompagnement des siestes.

Il est à noter que pour le bien-être de l'enfant, et dans la mesure du possible, son temps de présence dans la structure ne devrait **pas excéder 10h par jour**.

Un temps de transmissions famille/équipe est prévu à l'arrivée de l'enfant afin que l'équipe dispose des informations nécessaires pour l'accompagner au fil de la journée (sommeil, maladie, évènement particulier, nouvelle acquisition, ...) et au départ de l'enfant pour rendre compte à sa famille de sa journée à la crèche (comportement, activités, ...).

3. Les mesures d'hygiène et de sécurité au quotidien

Hygiène :

A son arrivée, l'enfant devra être propre, changé, les ongles coupés, ayant déjeuné (si possible).

Par mesure d'hygiène et de sécurité, **aucun biberon/aliment entamé** par l'enfant à son arrivée ne sera accepté.

Sécurité :

Par mesure de sécurité, **les bijoux (boucles d'oreilles, colliers, colliers d'ambre barrettes,) ainsi que tout objet de petite dimension, pouvant être ingérés, sont à proscrire de la crèche.**

Seules les personnes habilitées seront autorisées à venir chercher l'enfant, munies leur **CARTE D'IDENTITE**. Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les parents nous informent à l'arrivée de l'enfant de la personne qui viendra le chercher (prévenir l'enfant et l'équipe).

Dans le cas exceptionnel où une personne non prévue doit venir chercher l'enfant, un des deux parents devra prévenir la Responsable de l'établissement par téléphone et envoyer un mail mentionnant l'identité de la personne et l'heure à laquelle cette personne sera autorisée à retirer l'enfant. Lorsqu'elle se présente, cette personne devra fournir une carte d'identité ou un passeport valide.

4. La santé et les soins au quotidien

Pour tous les enfants : conformément au Code de la santé, les parents doivent fournir un certificat du médecin de leur choix, attestant **de l'aptitude à l'accueil en collectivité**.

Les enfants, quel que soit leur mode de placement, doivent être soumis aux vaccinations obligatoires.

Les parents seront tenus de présenter les certificats de vaccinations au fur et à mesure de leur réalisation.

Si l'enfant est souffrant et/ou fiévreux le matin ou s'il présente des symptômes tels que : éruption cutanée, troubles digestifs ou respiratoires, conjonctivite, il ne sera accepté que si son état général est compatible avec la vie en collectivité et en fonction de son âge. Un avis médical est préconisé.

Protocole de soins et d'urgence :

Un protocole de soins et d'urgence validé par le référent santé et accueil inclusif, médecin de la collectivité est à la disposition du personnel de toutes les structures.

Il établit les différentes conduites à tenir et les modalités de recours au service d'urgence.

En cas de situation nécessitant des soins mineurs, le personnel prend les décisions nécessaires pour assurer la prise en charge de l'enfant avec le référent santé et accueil inclusif de la structure.

Le protocole de soins prévoit notamment en cas de fièvre ou douleur, l'administration de paracétamol.

Pour toute situation d'urgence, le personnel fait appel aux services d'urgences (15).

Ordonnances médicales :

Pour tout traitement y compris l'homéopathie, une copie de l'ordonnance devra être obligatoirement fournie. Elle devra mentionner : la durée du traitement, le nom et le poids de l'enfant, être datée et signée par le prescripteur.

Le pharmacien fera figurer sur l'ordonnance le nom du médicament générique en cas de substitution du médicament initialement prescrit par le médecin.

Les médicaments à administrer devront être fournis dans l'emballage d'origine, être non entamés ou récemment entamés en lien avec le traitement en cours débuté au domicile (sirop, antibiotique par exemple).

Il est souhaitable que le médecin de l'enfant prescrive chaque fois que c'est possible, un traitement à prendre à domicile.

Les soins quotidiens :

- **L'alimentation**

Les repas (midi et goûter) sont servis par la structure et livrés tous les jours. Les menus sont affichés à l'entrée.

Nous pouvons être amenés à proposer aux enfants des piques niques et des goûters à l'extérieur.

Le repas est un temps fort de la journée, c'est un moment de partage, de plaisir et d'échanges. Il nous semble alors essentiel qu'il se déroule le plus sereinement possible pour chaque enfant, en leur laissant, notamment, la possibilité de prendre le temps souhaité.

Pour les plus petits

- *Allaitement et autres laits*

Lorsqu'une maman allaite son enfant, nous acceptons qu'elle apporte son lait maternel, avec les mesures d'hygiène qui s'y rapportent : transport en liaison froide ; traçabilité du produit noté du jour même ou congelé à la maison (protocole).

De même, nous offrons la possibilité qu'une maman allaite son enfant sur le lieu d'accueil. Nous mettons tout en œuvre pour lui favoriser un espace confortable et à l'abri des regards si elle le souhaite.

Nous fournissons le lait maternisé Gallia Callisma jusqu'aux 1 ans de l'enfant, puis du lait de vache entier bio après 1 an. Les familles peuvent, si elles le désirent, amener leur lait personnel (**boîte neuve**). Néanmoins, les biberons fournis par les parents restent dans la structure tout au long de l'accueil de l'enfant.

Les biberons sont donnés selon les besoins des enfants et à la demande, en respectant les quantités et la température indiquées par la famille. Les biberons sont préparés dans des conditions d'hygiène rigoureuses. Ils sont stérilisés à la vapeur, une fois par mois.

- Diversification alimentaire

Les repas sont donnés individuellement dans un transat. Lorsque l'enfant sait s'asseoir seul, nous lui proposons le repas dans une chaise haute.

En pleine découverte des textures, des couleurs, des goûts, l'enfant fait ses propres expériences. Ainsi nous laissons la possibilité à l'enfant d'utiliser ses doigts pour faire ses découvertes, en lui laissant le temps d'utiliser progressivement les couverts. De même, nous favorisons l'autonomie de l'enfant en lui proposant petit à petit, un bec verseur, puis un verre.

Pour les plus grands

Le repas est un temps convivial, ainsi la discussion et l'échange avec les enfants sont favorisés : nommer les aliments, les saveurs, les vécus de la matinée. Le repas est aussi un moment de socialisation important, où nous véhiculons des règles de vie sociales telles que « s'il te plaît », « merci », patienter...

Le sommeil

Le sommeil est indispensable à l'activité psychique de l'enfant. C'est un besoin physiologique vital, qui permet à l'enfant de récupérer et d'assimiler toutes ses découvertes. Nous priorisons cette étape de la journée, et de ce fait, nous préférons ne pas réveiller un enfant dans son sommeil.

La préparation au sommeil

À la suite du repas, les enfants ont accès aux jeux libres et un temps de chansons ou de lecture est proposé. Les besoins de sommeil sont différents d'un enfant à l'autre et nous sommes attentifs à respecter le rythme de chacun. C'est pourquoi les enfants sont couchés de manière échelonnée, dès qu'ils montrent un signe de fatigue.

A chaque fois que nous couchons un enfant, nous pratiquons les soins nécessaires à son confort : change, lavage de nez, ...

Nous invitons les enfants à se déshabiller sur le tapis (coin lecture). En vue de favoriser leur autonomie, nous encourageons les enfants à participer : déshabillage, mettre leurs affaires dans leur corbeille personnalisée...

L'endormissement et le temps de sieste.

La qualité du sommeil dépend souvent de la qualité de l'endormissement.

Dans les chambres, chaque enfant retrouve son lit personnalisé (par l'image choisit lors de l'adaptation) dans une volonté de sécurité affective (repères) et d'hygiène.

1 professionnel est présent pour l'endormissement et tout au long de la sieste pour permettre une meilleure qualité de sommeil et un réveil serein.

Le réveil

Le lever des enfants est échelonné. Lorsqu'un enfant est réveillé, sa couche est changée puis il est accompagné dans la salle principale où la professionnelle présente va l'aider à s'habiller. C'est ensuite un temps calme qui se prête aux jeux libres, en attendant que tous les enfants se réveillent.

5. L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Pour les enfants en situation de handicap ou ayant une maladie chronique ou une allergie :

L'admission de l'enfant ne devient définitive, qu'après avis du référent santé et accueil inclusif (RSAI).

Un examen médical est effectué en présence de l'un des parents et du RSAI. L'objectif est de vérifier les besoins de l'enfant et la compatibilité avec le cadre d'accueil proposé, afin d'assurer un accueil de qualité en toute sécurité, ou de l'adapter si besoin.

Protocole d'Accueil Individualisé :

Si l'enfant présente une intolérance, une allergie alimentaire ou à un produit, un problème médical récurrent (asthme, crises convulsives), un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera établi par le référent santé et accueil inclusif. Un certificat avec conduite à tenir du médecin ou spécialiste de l'enfant doit être fourni. En cas d'allergie alimentaire complexe, il sera demandé aux familles d'apporter le repas ou goûter de l'enfant sous conditions d'hygiène et de transport adaptés.

6. Les compétences et formations des professionnelles

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

L'ensemble des professionnelles est titulaire de diplômes lui permettant d'exercer au sein d'une structure d'accueil du jeune enfant, conformément à l'arrêté du 29 juillet 2022 du code de la santé publique.

En effet, l'enjeu crucial que représente l'accueil du jeune enfant exige que les salariées disposent d'une formation initiale consacrée au développement du jeune enfant et ait accès à la formation continue pour acquérir les connaissances sur le développement du jeune enfant, suivre l'évolution des connaissances et des pratiques dans leur domaine, se perfectionner et progresser tout au long de leur carrière.

-formation continue individuelle et/ou collective : chaque année, les professionnelles, notamment au cours de l'entretien annuel, peuvent choisir une formation afin de développer un axe de compétence.

Des exemples de formations réalisées : Communication bienveillante, postures et ergonomie, le sommeil du nourrisson, le yoga à la crèche.

-formations hygiène et sécurité :

***PSC1** (Prévention et Secours Civique de niveau 1) : Tous les membres de l'équipe sont formés au PSC1, avec un stage de recyclage tous les 2 ans.

***PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sureté) : Tous les membres de l'équipe ont connaissance du PPMS de chaque lieu d'accueil. Des exercices d'évacuation/confinement sont réalisés tous les ans.

***HACCP** (Hazard Analysis Critical Control Point) : 2 membres de l'équipe sont formés à la méthode HACCP afin de respecter les règles d'hygiène en toute circonstance : remise en chauffe des repas, hygiène globale de la structure.

7. Des outils pour les professionnel.le.s

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

L'enfant est tributaire du climat émotionnel. S'occuper de jeunes enfants est passionnant, utile mais source de fatigue et de tensions. Il est essentiel d'en avoir conscience, d'en parler, d'y réfléchir entre professionnels pour réajuster sa pratique. C'est pourquoi des temps systématisés et réguliers de réflexion et d'observation partagées doivent permettre d'analyser collectivement les pratiques. La réflexivité entre professionnels, la pluridisciplinarité, la supervision des pratiques sont des outils qui nourrissent leur capacité de création, de changement et d'innovation et qui soutiennent la motivation et l'intérêt du travail avec les enfants et leurs familles.

-Analyses des pratiques : Conformément à l'article R.2324-37, des temps d'analyse de pratiques professionnelles sont organisées à hauteur de **6 heures annuelles** réparties en 2h par trimestre. Ces séances se déroulent en dehors du temps de présence des enfants et sont supervisées par un psychologue certifié. Elles ont pour objectif de permettre aux professionnelles, à travers un travail de réflexion, d'acquérir une meilleure compréhension des expériences exposées, de prendre du recul, de faire évoluer les pratiques professionnelles vers plus de cohérence, d'harmonisation et d'éthique.

-Temps de concertation : conformément à l'article 1.2 de la COF, les professionnels ont un temps de concertation nécessaire à l'accueil des enfants de **½ heure hebdomadaire**.

Ces temps ont pour objectif de mutualiser des observations et analyses afin d'ajuster le positionnement de l'équipe envers les enfants et leur famille, partager diverses informations relatives aux familles/ enfants/fonctionnement afin d'adapter les pratiques en fonction des nouveaux apports.

-Entretiens annuels : un entretien annuel d'évaluation est réalisé tous les ans afin de permettre à l'employeur et au salarié de faire un bilan de l'activité de l'année écoulée, abordant objectifs et compétences à développer. Il permet de mesurer le bien-être et la motivation du salarié.

-Entretiens professionnels : Tous les 6 ans, au cours de l'entretien professionnel, il est fait un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié, l'acquisition de tout ou partie d'une certification par la formation ou la VAE. Il permet de recueillir les souhaits de formation et d'évolution du salarié.

8. L'accueil des stagiaires

Des stagiaires sont accueillis dans la structure dans le cadre de leur formation et dans le respect du projet d'établissement.

Afin de permettre une expérience optimale au stagiaire, de préserver la sécurité affective des enfants et perturber au minimum le fonctionnement, un seul stagiaire est accueilli à la fois.

Pour se faire, une convention est signée entre les parties, une tutrice est sollicitée en fonction des objectifs de stage. Les professionnelles et le stagiaire se réfèrent au livret d'accueil des stagiaires.

II. LE PROJET EDUCATIF

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille dans leur singularité

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Accueillir un enfant c'est accueillir une famille.

Chaque famille arrive avec une histoire, une culture, un projet parental, une personnalité. Respecter ces différentes dimensions, qui sont propres à chacun, participe à accueillir la singularité de l'enfant et sa famille.

Un temps de familiarisation : période de rencontre et d'interconnaissance enfant/parent/professionnelles, est indispensable avant la date d'entrée de l'enfant dans la structure.

C'est pourquoi le multi-accueil est ouvert la dernière semaine d'Août, la plupart des rentrées se faisant en septembre.

L'évolution de ces présences se fera en fonction du bien-être de l'enfant et du/des parent(s).

La familiarisation n'est pas figée, elle ne suit pas de protocole rigide. Un premier rdv est proposé à la famille avec un.e professionnel.le afin de rencontrer l'équipe, les enfants, prendre en compte les habitudes de soins, de rythme de l'enfant et du contexte familial. Puis, en fonction du parent et de l'enfant, une matinée en présence du parent est organisée, puis une sans le parent, puis les temps forts (repas, sieste) sont introduits en fonction du vécu de chacun (enfant, parent).

A l'arrivée de l'enfant et son ou ses parent(s) : le professionnel vient à leur rencontre pour les accueillir et recueillir les transmissions concernant l'enfant : sommeil, alimentation, change, ressenti, vécus divers, émotions.

Ce moment est un temps d'échange essentiel que le professionnel accompagne en mettant des mots sur les émotions des enfants et leur(s) parent(s), avec une écoute attentive, favorisant une séparation en douceur. Cet accompagnement est individualisé, tel qu'un instant de « coucou caché » à la fenêtre avec le parent, un moment privilégié avec le professionnel et le parent autour d'un centre d'intérêt (jeux, livres ou autre..).

Il est important lors de cet accueil que le(s) parent(s) nous transmettent tout ce qui peut influencer le vécu de la journée de leur enfant ; même ce qui peut paraître anodin (absence d'un parent, changement de situation familiale, événement..).

Le parent dépose ensuite les affaires (sac contenant affaires de rechange, vêtements et chaussures) dans le casier de son enfant, identifié par son image.

Avant son départ, il est essentiel que le parent prévienne son enfant en verbalisant leur séparation et leurs futures retrouvailles par des mots simples, afin de permettre à l'enfant de vivre celles-ci sereinement.

Les retrouvailles en fin de journée sont aussi un moment important où s'entremêlent diverses émotions et divers sentiments pour l'enfant et son ou ses parent(s) (joie, pleurs, détournement...). Ces diverses réactions peuvent alors être inattendues, bouleversantes pour le parent. Nous laissons donc le temps nécessaire à l'enfant et son ou ses parent(s) de se retrouver sereinement.

2. Le respecter du développement de chaque enfant

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Chaque enfant se développe à son propre rythme. Les premières années de la vie se caractérisent par des écarts de maturation entre les différentes sphères du développement, qui ne procède pas de façon linéaire ni par paliers, mais par vagues; une acquisition se perd pour faire place à une nouvelle, puis reviendra sous une autre forme à un autre moment.

C'est pourquoi notre fonctionnement repose principalement sur le jeu libre. Celui-ci est un vecteur essentiel pour le développement de l'autorégulation, du langage et des compétences cognitives et sociales. Aussi, il éveille la curiosité, la créativité et l'envie de découverte. Il favorise également la socialisation et l'autonomie de l'enfant.

Nous avons donc mis en place diverses actions éducatives afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, en fonction du rythme et du besoin de chacun. Permettre à l'enfant d'être acteur de ce qu'il vit participe à son développement tel que : un marchepied pour atteindre le lavabo, WC à hauteur d'enfants ou pots, se déshabiller seul, le change debout... En faisant seul, il prend alors conscience de soi, de son corps, et de ceux qui l'entourent. Nous sommes toujours présents, disponibles et à ses côtés pour l'aider et l'encourager dans ses acquisitions, par un regard, une posture d'écoute, une parole.

Un espace pour les bébés est aménagé, agréable, confortable et sécurisant. Celui-ci est ouvert pour permettre à l'enfant qui commence à se déplacer d'être libre d'explorer la salle, les jeux et de faire ses propres expériences motrices. Un professionnel étant toujours près de lui pour l'observer, verbaliser ses découvertes, et le valoriser dans ses acquisitions.

L'enfant est alors installé sur un tapis, sur le dos, libre de ses mouvements. La présence bienveillante d'un professionnel lui offre un cadre rassurant : il accompagne ses gestes par la parole ; verbalise ses émotions (je vois que tu as l'air fatigué, je comprends que ce soit difficile pour toi, je te propose de...)

Nous mettons à sa portée des jouets adaptés.

Nous sommes attentifs à respecter le développement moteur de chaque enfant. Ainsi nous ne mettons pas un enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas, afin qu'il soit acteur de ses acquisitions motrices.

Chaque enfant évolue à son rythme, et a le droit de ne pas avoir envie de faire seul. C'est pourquoi, nous devons veiller au respect de ses besoins et de ses souhaits. Nous prenons en compte l'individualité de chacun en fonction de l'âge de l'enfant et de son développement. Néanmoins les règles de vie sont communes au groupe : se laver les mains, rester assis à table, respect du sommeil de l'autre, attendre son tour...

Enfin, les enfants ayant un grand besoin de mouvement nous privilégions les activités en extérieur, grâce aux coins de nature disponibles autour des sites. La nature offre de multiples sources de jeux, de découvertes et d'apprentissage en invitant les enfants à manipuler, partager, tâtonner et explorer.

3. Un encadrement bienveillant et sécurisant

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

L'équipe s'adresse à l'enfant de manière personnalisée et encourageante, participant ainsi au développement de son indépendance et de sa confiance en lui et envers autrui. Elle met également en place divers éléments permettant à l'enfant d'évoluer en toute sécurité, physique et affective.

Les enfants s'épanouissent dans la continuité et la fiabilité de leur environnement.

Les repères sont rassurants pour l'enfant, et sont indispensables à sa construction identitaire. Nous avons alors mis en place divers outils favorisant ainsi un accueil sécurisant.

a. Des temps forts et des rituels qui rythment sa journée

Les horaires sont des repères, ils ne sont pas figés.

- de 9h à 10h : Accueil des enfants et de leur famille, échanges
- 10H00 : proposition d'une collation
- 10H-11H : jeu libre et proposition d'activité encadrée

- 11H : lavage des mains + rituel temps calme (comptines/lecture)
- 11H-11h30 : repas
- 12H00/15H : rituel temps calme (comptines/lecture) préparation à la sieste et couchers/Levés échelonnés
- 15h-15h30 : goûter
- 15h30-17h : accueils/départs / jeux libres, activités extérieures privilégiées

b. Les règles de vie sociales

Le vivre ensemble et la construction identitaire sont des axes forts de notre travail quotidien. Le multi accueil n'étant pas un lieu de pré-apprentissage scolaire, mais un lieu de vie où chaque enfant va se construire au sein du groupe et y trouver sa place.

Les règles permettent à l'enfant de se repérer et lui assurent sécurité, continuité et stabilité. Elles sont des supports de construction et de socialisation pour les jeunes enfants.

La coopération, le partage, l'écoute, l'attente, le respect de l'autre, le respect du matériel sont des valeurs, des règles de vie sociales, qui vont être induites aux enfants par les propositions faites, par notre discours et notre positionnement.

c. Le doudou

L'objet transitionnel (doudou) permet à l'enfant de mieux supporter la séparation : en l'absence de ses parents, le doudou va lui garantir une certaine continuité psychique à travers la douceur et la chaleur que lui procure cet objet. Le doudou représente le lien entre la maison et la crèche, favorisant la sécurité affective de l'enfant.

Il est donc à disposition au long de la journée. Cependant, nous encourageons l'enfant à le ranger lorsqu'il n'en a pas besoin.

Les droits du doudou :

- Etre à disposition de l'enfant : poches/bacs à doudou personnalisés, facilement accessibles
- Etre rangé dans le bac à doudou, lorsque l'enfant ne l'investit plus. Nous Invitons et accompagnons l'enfant à le faire seul.
- Etre ranger dans le bac à doudou avant d'aller dehors.

d. L'aménagement de l'espace

Cet aménagement et les jeux proposés sont le fruit d'une réflexion quotidienne, cependant il est stable dans le temps. En effet, l'enfant va vivre et interagir dans cet espace, il doit se sentir contenu, en sécurité pour pouvoir jouer, expérimenter, découvrir à son propre rythme et au moment où il en a besoin.

Le lieu d'accueil est aménagé sous forme de coins symboliques (jeux symboliques, coin bébés, coin lecture, coin calme...) ouverts sur la pièce principale. Cet espace est source d'interactions, et de communication.

e. Les repères symboliques

Ils offrent aux enfants des repères physiques et spatiaux. Il s'agit de :

- Personnalisation du lit, casier, bac à doudou, panier par une image choisit par l'enfant et/ou sa famille.
- Trombinoscope de l'équipe.

4. Soutenir les découvertes artistiques et culturelles

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

En s'appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l'activité libre, nous alternons ateliers proposés et activités libres, temps forts et temps calmes, sorties ou maternage. Les propositions sont faites aux enfants en fonction de leurs besoins et des observations des professionnels.

L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde.

Ainsi sont proposés des ateliers de peinture, de modelage, des rencontres avec des œuvres célèbres via des ouvrages, des reproductions, la découverte du livre, des instruments de musique, d'arts plastiques, de comptines.

L'ouverture au monde passe également par la rencontre avec des langages, des gestes, des mots et des chansons d'autres cultures, qui élargissent l'horizon d'expérience sensorielle du jeune enfant, et l'initient à la richesse de la diversité humaine. C'est pourquoi nous sélectionnons des albums et comptines multiculturels.

5. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. »

La lutte contre les stéréotypes et la répartition des rôles sociaux est indispensable à l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.

Aussi, l'intégration de ces stéréotypes a lieu dès la petite enfance. C'est pourquoi les professionnel.le.s ont un rôle primordial dans cette lutte. Nous nous attacherons donc à promouvoir l'égalité des genres au sein de la structure en mettant en œuvre un principe d'égalité neutre dans l'accompagnement des enfants. En effet, nous veillons à ce que les petites filles et les petits garçons

soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés. Cela ayant un impact dans leur estime de soi, leur confiance en soi et donc leurs prédispositions futures.

Cette préoccupation prend forme concrètement par :

- une valorisation égalitaire du courage/force : une petite fille est autant valorisée verbalement sur sa force/son courage qu'un garçon
- la verbalisation/l'accompagnement des émotions égalitaire : un garçon a autant besoin de pleurer et de câlins qu'une fille, une fille a autant le droit d'être en colère qu'un garçon
- l'aménagement de l'espace : par exemple : coin dinette au centre de la pièce, mise en valeur d'un jeu stéréotypé fille.
- l'accès aux jeux stéréotypés (dINETTE, déguisements, garage voiture, camions) est libre et encouragé de manière neutre.
- la valorisation des pères : téléphone/mailling aux 2 parents, pas uniquement mère.

I. LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Les modalités d'intégration de la structure dans son environnement social et partenarial

a. Le territoire de la 3CAG

Le multi-accueil 1.2.3 soleil est implanté sur le territoire la Communautés de Communes Coteaux Arrats Gimone (3CAG).



La 3CAG regroupe 30 communes où résident 10687 habitants (2018). Sur l'axe de la nationale 124, elle est stratégiquement située aux portes de la métropole toulousaine.

Elle est ainsi particulièrement attractive, comme en témoigne l'augmentation moyenne de la population de 1.1% par an.

Au niveau des services Petite Enfance, enfance et jeunesse, le territoire comprend 3 RPE, 2 LAEP, 2 multi-accueils, 1 jardin d'enfants, 9 ALAEs et 6 ALSHs. Le multi-accueil 1.2.3 soleil évolue donc parmi de nombreux partenaires institutionnels et sociaux.

b. Les partenaires institutionnels et sociaux.

La 3CAG

Au niveau des partenaires institutionnels, la 3CAG est un partenaire primordial, déléguant la gestion du service à l'association 1.2.3 Soleil, en contrepartie d'un financement.

Nous travaillons en collaboration afin de garantir une transparence et une cohérence avec le multi-accueil de Gimont sur les admissions via la commission d'attribution des places et l'élaboration des critères de priorité.

Toute modification du fonctionnement de la structure est soumise à la commission petite enfance de la communauté de communes.

La Caisse des Allocations Familiales (CAF)

La CAF est un partenaire essentiel de la CTG qui a pour objectif, au niveau de la petite enfance, le maintien et le développement des services aux familles, via le versement d'un bonus territoire, finançant en partie le service du multi-accueil.

La Prestation de Service Unique est également accordée à la structure sous condition d'appliquer les modalités de tarifs et d'accueil.

Enfin, la CAF soutien l'activité du multi-accueil via une aide technique de fonctionnement et l'appui dans ses divers projets.

La MSA

La MSA, également signataire de la CTG et avec qui une convention est également signée avec la structure soutien le multi-accueil dans les mêmes modalités que la CAF pour les familles affiliées au régime agricole.

Le Conseil Départemental

Via la PMI (Protection Maternelle et Infantile) : il délivre l'autorisation de fonctionnement et assure le suivi de l'agrément de l'EAJE (conformité de la qualité d'accueil et de la sécurité). La PMI est un interlocuteur privilégié de soutien et de conseil quant aux modalités d'accueil des enfants et de leur famille. Nus sommes également en lien étroit avec les services sociaux du Conseil Départemental pour toute orientation et suivi des familles en situation de vulnérabilité.

Les collectivités

Elles mettent à disposition les locaux ainsi que des agents d'entretien, une aide indispensable au service.

Les RPE

Ils centralisent les demandes d'accueil et sont donc des partenaires incontournables dans l'accueil et l'orientation des familles. Nous travaillons en lien étroit dans cette orientation : la structure ouvrant 2 jours par semaine, les familles complètent souvent le mode d'accueil collectif par l'accueil individuel.

Les LAEP

Lieux de prime socialisation et d'accompagnement à la parentalité, l'orientation des familles se fait également lors de ces accueils. Ils sont souvent complémentaires dans l'accueil des familles au sein de notre structure.

Des projets et événements sont organisés entre le RPE, le LAEP et le multi-accueil 1.2.3 SOLEIL : spectacles, formations communes ; qui ont pour vocation à être étendus aux autres services petite enfance du territoire.

Les ALAEs/ALSHs

Nous mutualisons les locaux, un travail de collaboration est donc indispensable. Aussi, des projets transversaux sont menés au long de l'année (potager, lectures par les grands, événements ponctuels).

Les médiathèques

Lieux de ressources incontournables, des partenariats sont à l'œuvre afin de proposer des lectures par des professionnel.le.s et renouveler régulièrement l'offre littéraire au sein de la structure.

La chargée de coopération territoriale

Chargée de faire le lien entre les institutions et les services avec qui nous sommes en lien régulièrement, c'est une aide essentielle dans la coordination des différentes structures et un appui capital dans nos projets.

Les associations du territoire

Nous sollicitons les associations du territoire dans l'élaboration d'actions partenariales variées en fonction des projets annuels de la structure : Association des Mawagits (St-Elix d'Astarac), les pays porte de Gascogne,...

c. Garantir une mixité sociale et une attention aux familles en situation de vulnérabilité

Une priorité aux familles en situation de vulnérabilité

Afin de soutenir la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, notre EAJE s'engage à soutenir « l'égalité des chances, dès les premiers pas, pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

Pour ce faire, des critères de priorité ont été établis en faveur des familles les plus vulnérables, tels que :

-famille monoparentale et / ou avec parent en parcours d'insertion sociale et professionnelle -Situation de vulnérabilité (situation de handicap ou de maladie pour un parent ou un membre de la fratrie, difficultés d'ordre social, ...)

Un tarif en fonction des ressources

Le barème national des participations familiales établi par la CNAF est appliqué à toutes les familles. Le tarif horaire est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources en fonction du nombre d'enfants à charge.

Cette participation couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure y compris les soins d'hygiène (couches, produits de toilette) et repas.

Ainsi aucune famille n'est discriminée au vue de sa situation social et économique, chacune est accueillie avec ses spécificités et sa singularité.

d. La participation des familles à la vie de la structure

L'accueil d'un jeune enfant implique le travail avec sa famille. La qualité relationnelle et la coopération entre professionnels et parents, dans une approche prévenante et non normative à l'égard des familles, est un facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents.

Ainsi, nous tendons à la convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil de la structure. Le dialogue et des actions communes permettent de tisser une relation confiante, sur laquelle les enfants structurent et élargissent leurs repères d'identité.

Ainsi, des temps d'échanges réciproques sont faits par plusieurs modalités :

- Les transmissions orales à l'arrivée et au départ de l'enfant
- Un cahier de suivi, support d'échanges entre l'équipe et la famille
- Voie d'affichage
- Mailing
- Réunions d'informations
- Une réunion de rencontre parents/professionnelles est organisée chaque année au cours du mois d'octobre.

Enfin, dans un esprit de participation, qui exclut les logiques de consommateurs et de clients, les parents sont invités à trouver leur place dans les instances décisionnelles, notamment en participant aux assemblées générales, aux conseils d'administration et aux réunions de la structure. Ils sont également

sollicités pour proposer des projets communs, des activités ou des sorties. Les familles sont ainsi invitées à partager la richesse de leurs savoir-faire.

e. L'accompagnement à la parentalité

Conformément à nos valeurs professionnelles et à l'application de l'arrêté du 29 juillet 2022 du code de l'action sociale et des familles, le multi-accueil constitue un service de soutien à la parentalité en accompagnant les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, en menant des actions d'écoute, de soutien, de conseils, d'information et en favorisant l'entraide et l'échange entre parents.

L'équipe du mutli-accueil 1.2.3 soleil s'engage ainsi à œuvrer selon les principes suivants :

- Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents.

Toute action est construite avec eux, en fonction de leurs ressources et capacités, dans une écoute bienveillante, sans préjugés ni injonctions.

- S'adresser à toutes les familles quelle que soit leur situation familiale, sociale, environnementale ou culturelle.

Chaque famille est accompagnée dans une perspective universaliste tout en prenant compte de sa singularité.

- Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale ainsi que toute personne ressource impliquée dans l'éducation de l'enfant.
- Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité.

Nous veillons à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les rôles parentaux lors de l'accueil des enfants : appel et mailing aux 2 parents, intégrer les 2 parents à tout projet, pas de stéréotype de genre lorsqu'on parle aux enfants.

- Proposer des interventions diverses accessibles à toutes les familles et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

Les parents sont conviés aux ateliers d'accompagnement à la parentalité pouvant être proposés par les RPE et LAEP, éventuellement en collaboration avec le multi-accueil.

Des cafés-parents ou encore spectacles sont organisés au sein de la structure.

f. Une démarche en faveur du développement durable

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social.

Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.

Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité.

C'est pourquoi nous privilégions les sorties dans le jardin et les espaces qui entourent la structure.

Aussi, dans une optique d'écologie et afin de favoriser le développement durable, les actions suivantes sont mises en œuvre :

- les petits gestes du quotidien : tri sélectif des déchets, prioriser l'utilisation de l'étendoir au sèche-linge, éteindre les lumières en sortant d'une pièce

- utilisation de produits d'hygiène et de nettoyage eco-cert

- prioriser les produits et entreprises locaux

- prioriser les achats de jouets de seconde main (EMAUS/SESAME) ou éco-recyclés

- préférence pour les activités avec des matériaux recyclés/non polluants : création de transvasement avec boîtes lait/café et couvercles, transvasement de semoule/ grain de café, ...

- lutter contre la surconsommation : achat de matériel nécessaire et raisonnable.

Actualisé par Isaure David, Directrice, le 22/12/2022 suite à validation des éléments par le Conseil d'Administration le 5/12/2022.